



**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

RH 2025-107

Le Maire de la Commune de VAISON-LA-ROMAINE,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'arrêté n°2021-256 fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/11/2021,

Vu l'arrêté n°2026-081 établissant le tableau annule d'avancement de grade au titre de l'année 2026,

Considérant l'attestation produite de réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2nde classe par M. Niels PONZO PALPACUER,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est modifié ainsi qu'il suit :

AVANCEMENT AU GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HESSEDENZ Sophie	Adjoint administratif	01/05/2026
PONZO PALPACUER Niels	Adjoint administratif	01/07/2026

	Homme(s)	Femme(s)
Promouvable(s)	1	1
Inscrit(s)	1	1

AVANCEMENT AU GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ASSORIN Julie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2026
SIGNOR Annie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2026

	Homme(s)	Femme(s)
Promouvable(s)	1	3
Inscrit(s)	0	2

AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DUBOIS Marianne	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	01/05/2026

	Homme(s)	Femme(s)
Promouvable(s)	0	1
Inscrit(s)	0	1

AVANCEMENT AU GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GROBON Laure	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2026

	Homme(s)	Femme(s)
Promouvable(s)	2	3
Inscrit(s)	0	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Vaucluse qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

Article3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010 3094, 30000 NIMES Cedex 09, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Vaison-la-Romaine, le 29/06/2026

Le Maire,
Jean-François PERILHOU

